

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 décembre 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. (procuration de COZ L) - BOUVERET M
BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G –
ROUX G – PINGET M.C – ANTUNES N – LAMBERT C BALLESTA P

Absents (excusés) : POIPY L – COZ L

POINT N°1 : C.C.A.S.

1.1 : Repas du CCAS

♦ 77 personnes ont participé au repas du CCAS du 26 novembre, avec de bons retours pour cette journée conviviale.

1.2 : Action lien social du centre de l'île du battoir

♦ Mme RENZY, directrice du CIB, a présenté le projet « lien social » que le centre de l'île du battoir souhaite mettre en place, avec l'organisation de conférences. Un thème sera choisi dans chaque commune. Sur Revel-Tourdan, pourrait être abordé, le danger de la cour de récréation.

1.3 : Illuminations

♦ La population a été invitée le 8 décembre, à l'occasion des illuminations, pour partager le vin chaud autour d'un moment convivial, place de Tourdan. De nombreuses personnes ont répondu présentes.

POINT N°2 : FINANCES

2.1 : Emprunt à taux variable

♦ Un point est fait sur l'emprunt à taux variable contracté par la commune dont le taux est encore en baisse.

POINT N°3 : URBANISME

3.1 : Déclarations préalables

♦ Mme ARGOUD Martine : division de parcelle
Situation : montée de l'Embranchement

Avis favorable, l'accès au terrain sera réalisé en utilisant des tuyaux de diamètre 400.

♦ M. FIGUET Michel : réfection de toiture
Situation : 1423, route des écoliers

Avis favorable – il est conseillé de prévoir un film sous toiture, pour éviter les infiltrations de neige.

3.2 : Permis de construire

♦ M. ROUX Jacques : installation de 6630 m² de serres

Situation : parcelles AN 19, 70, 71, 20, 89

Avis favorable

3.3 : Lotissements communaux

♦ Suite à l'envoi des courriers à tous les propriétaires de terrains en lotissement, il sera précisé à certains d'entre eux, pour lesquels la situation a déjà été clarifiée, que ce courrier n'était adressé qu'à titre d'information sur la procédure suivie dorénavant par la commune.

3.4 : Plan local d'urbanisme

♦ L'enquête publique concernant la modification n°2 relative à la zone d'activités est à présent terminée. Le conseil municipal devra examiner les observations des personnes publiques associées et de la population, afin d'apporter d'éventuelles modifications au projet initial.

POINT N°4 : COMMUNICATION

4.1 : RTI

♦ La pochette qui sera distribuée représentera le pot à crayons réalisé par les enfants dans le cadre des NAP. Elle contiendra le calendrier des fêtes et les travaux réalisés par la commune en 2016.

♦ Il est décidé de réaliser le RTI en couleur à partir de 2017.

4.2 : Site internet

♦ Le site internet de la commune est régulièrement mis à jour et comporte à présent de nombreux éléments d'information à destination de la population.

4.3 : Informatique

♦ Une personne de la commune aimerait faire profiter les personnes qui le souhaitent de son expérience en informatique en organisant un « atelier » d'aide dans ce domaine. Une réunion sera organisée pour examiner les besoins.

POINT N°5 : CULTURE - PATRIMOINE

5.1 : Projet d'installation de mains-courantes sur certains bâtiments ou accès piétonniers

♦ Un type de barrière sera soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Le conseil souhaite s'inspirer de celles installées dans le village de Moras. La pose de ces barrières à l'extérieure de l'église de Revel est problématique et nécessitera un avis éclairé de l'ABF.

5.2 : Travaux achevés en 2016

♦ M. CHANOZ, responsable du suivi des dossiers patrimoniaux au Département de l'Isère a visité les chantiers de la toiture de l'ancienne agence postale, du mur du

billier, de la toiture du logement impasse de l'église Notre Dame. Il a validé les travaux et le déblocage des subventions allouées par le Département.

5.3 : Aménagement des bâtiments au centre bourg de Tourdan

- ◆ Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres et sont retenues pour le dépôt de leur offre détaillée et l'audition prévue le 13 janvier à 14 h 30.

5.4 : Parc communal de Revel et place des terreaux

- ◆ Le projet pour le parc se dessine au travers des différentes discussions. La tendance serait à ne pas installer de grille au haut du parc.
- ◆ La commune envisage l'achat de la parcelle 306, qui jouxte le parc et longe la route des écoliers. Elle permettrait la réalisation d'un accès pour les véhicules d'entretien et d'un accès piétonnier.
- ◆ Une réunion est prévue dans la 2^{ème} quinzaine de janvier avec les concessionnaires pour étudier l'enfouissement des réseaux.
- ◆ En marge du dossier, la récupération des sources de servonnères est envisagée, si elle est réalisable.

POINT N°6 : EAU ET ASSAINISSEMENT

6.1 : Réfection du réseau d'eau et d'assainissement rue du bourg vieux, rue des soupirs et rue de Rochechin

- ◆ Une co maitrise d'ouvrage est mise en place, du fait de la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement par le syndicat des eaux, et de la gestion des eaux pluviales par la commune.

POINT N°7 : ELECTRICITE - ECLAIRAGE

7.1 : Vérification des installations électriques

- ◆ Le bureau de contrôle vient de réaliser la vérification des installations électriques de la commune. Le point sera fait sur les travaux à réaliser.

POINT N°8 : PERSONNEL COMMUNAL

8.1 : Contrat à durée déterminée : personnel technique

- ◆ Le conseil municipal valide la prolongation du contrat de M. PIOT Alain jusqu'au 31 décembre 2017.

8.2 : Emploi d'un agent pour encadrer les nouvelles activités périscolaires

- ◆ La commune de Pisieu embauche une personne pour renforcer le personnel d'encadrement à la cantine à partir de janvier 2017. Cet agent sera également mis à la disposition de la commune de Revel-Tourdan pour encadrer les « NAP » 3 heures 30 par semaine.

8.3 : Régime indemnitaire

- ◆ Un nouveau régime indemnitaire doit être mis en place dans la fonction publique territoriale, le RIFSEEP. Dans l'attente de la parution de tous les décrets d'application, le conseil municipal décide de maintenir pour l'instant le régime indemnitaire appliqué actuellement.

POINT N°9 : BATIMENTS

9.1 : Local de l'ACCA

♦ L'ACCA souhaite la construction d'un local où ses membres pourraient se réunir. Il est envisagé de l'implanter près des vestiaires du stade.

9.2 : Bâtiment NRO

♦ Le conseil municipal accepte l'implantation d'un bâtiment NRO sur la commune. Il préconise qu'il soit semi enterré et construit près de l'accès au local technique. Le Département devra suivre l'avis de l'architecte des bâtiments de France et respecter les nuanciers de la commune.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD